

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 5 juillet 2022**

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue mardi, le 5 juillet 2022 à 20 h 00 à la salle du Conseil.

Sont présents :

Rémi Faucher	siège no. 1
Léo-Paul Thibault	siège no. 2
Yves Martin	siège no. 3
Marie Dubois	siège no. 4
Gilles Martin	siège no. 5
Lorraine Demers	siège no. 6

Monsieur le maire, Louis-Georges Simard, préside la séance.

Madame Nancy Fortin, agente de développement, est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2022
- 4) Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2022
- 5) Suivi aux procès-verbaux

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6) Appui à un programme universitaire en médecine vétérinaire à La Pocatière
- 7) Proposition de Comptabilité numérique FP
- 8) Participation au Congrès de la FQM
- 9) Transaction visant la résiliation et l'annulation d'une vente pour non-paiement de taxes et quittances mutuelles
- 10) Compensation extraordinaire
- 11) Embauche d'une horticultrice

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien à signaler

TRANSPORT

Rien à signaler

HYGIÈNE DU MILIEU

- 12) Offre de service pour pelle pour les travaux de prolongement d'aqueduc

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Rien à signaler

LOISIRS ET CULTURE

- 13) Achat de tables et chaises pour la salle du Tricentenaire.

AUTRES

- 14) Approbation des comptes
- 15) Correspondance
- 16) Dons à l' Association du Cancer de l'Est-du-Québec (Pavillon Omer-Brzeau)

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 5 juillet 2022**

- 17) Prochaines rencontres de conseil
- 18) Période de questions
- 19) Fermeture de la séance

1. Ouverture de l'assemblée.

Le maire ouvre la séance à 20 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

22-07-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉ

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2022.

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

22-07-02

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2022.

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2022 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

22-07-03

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2022 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

5. Suivi aux procès-verbaux

Règlement d'emprunt approuvé pour les travaux d'enrochement et une recharge de plage.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 5 juillet 2022**

Pompe à l'usine d'eau potable achetée.

Règlement d'emprunt approuvé pour le prolongement du réseau d'aqueduc.

6. Appui à un programme universitaire en médecine vétérinaire à La Pocatière

ATTENDU la décision du gouvernement du Québec d'accorder à l'UQAR l'autorisation d'offrir un nouveau programme universitaire en médecine vétérinaire;

ATTENDU l'entente de partenariat entre l'Université de Montréal et sa Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe et l'UQAR, et ce, avec l'autorisation du gouvernement du Québec, de régionaliser cette formation au Bas-Saint-Laurent et d'y consentir les ressources humaines, financières, matérielles nécessaires ;

ATTENDU QUE la volonté gouvernementale de pourvoir aux besoins pressants de médecins vétérinaires en région et notamment en pratique des animaux d'élevage;

ATTENDU QUE La Pocatière, ville éducative et de recherche appliquée par excellence dans l'histoire de la formation agroalimentaire, depuis 1859 par la fondation de la première École d'agriculture. de la Faculté d'agronomie (1940), de l'Institut de technologie agroalimentaire (1962) puis du campus de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (2021) ;

ATTENDU la présence, à La Pocatière, d'infrastructures importantes d'élevage via la Ferme-école exploitant deux troupeaux laitiers. un cheptel chevalin et autres installations de productions animales, des Centres ovins et porcins à la disposition de la formation ;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal a elle-même installé sa Faculté de médecine vétérinaire hors de son campus principal, soit à Saint-Hyacinthe, à proximité de l'Institut de technologie agroalimentaire, bénéficiant ainsi d'acquis et de services importants déjà en place ;

ATTENDU la présence d'un édifice central imposant permettant le partage de services aux élèves de formation supérieure ;

ATTENDU l'espace disponible pour l'ajout de locaux et d'infrastructures répondant aux nonnes élevées pour offrir un tel programme de formation ;

ATTENDU l'environnement agricole présentant une grande concentration et diversification dans les productions animales au Bas-Saint-Laurent, offrant ainsi un laboratoire d'apprentissage cliniques exceptionnels à de futurs praticiens vétérinaires pour les grands animaux. étant le but poursuivi par le gouvernement et ses partenaires universitaires ;

ATTENDU l'impact socio-économique majeur à court, moyen et long terme pour le territoire régional de l'ouest du Bas-Saint-Laurent et de l'est de Chaudière-Appalaches de l'implantation de ce programme universitaire à La Pocatière ;

ATTENDU que l'enseignement agricole est une tradition d'excellence au Kamouraska ;

ATTENDU l'importance de soutenir et d'assurer la pérennité d'une institution telle que l'ITAQ du Campus de La Pocatière ;

ATTENDU l'attractivité qu'engendre la présence de cet établissement d'enseignement pour le territoire kamouraskois ;

22-07-04

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 5 juillet 2022**

QUE le Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle appuie la Ville de La Pocatière et demande au gouvernement du Québec et à l'UQAR que le site de La Pocatière soit retenu pour l'implantation de la future Faculté de médecine vétérinaire sous l'égide de l'Université du Québec à Rimouski.

ADOPTÉ

7. Proposition de Comptabilité numérique FP

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a besoin d'une aide ponctuelle à la comptabilité en attendant l'embauche d'une ressource permanente ;

ATTENDU QUE depuis plusieurs mois, un consultant externe, Comptabilité Numérique FP, prend à sa charge plusieurs tâches comptables ;

ATTENDU QUE ce consultant nous propose une ressource additionnelle pour se charger principalement de la saisie de données, tâche récemment accomplie temporairement par un employé de la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette offre est pour environ 2 jours semaine à raison de 8 heures par jour, à 36\$ de l'heure, pour la période d'août jusqu'à octobre 2022 ;

22-07-05

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte l'offre de Comptabilité Numérique FP jusqu'à ce qu'une ressource appropriée en comptabilité soit embauchée par la Municipalité.

ADOPTÉ

8. Participation au congrès FQM

ATTENDU QUE du 22 au 24 septembre 2022 se tiendra le 80^e congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ;

ATTENDU QUE ce congrès se déroulera au Palais des Congrès de Montréal ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 900 \$ plus taxes ;

22-07-06

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 900 \$ plus taxes pour l'inscription du maire au congrès 2022 de la FQM ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

ADOPTÉ

9. Transaction visant la résiliation et l'annulation d'une vente pour non-paiement de taxes et quittances mutuelle

ATTENDU QUE dans le dossier pour non-paiement de taxes du lot 5 279 590, il est proposé d'annuler la vente;

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 5 juillet 2022**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 1055 du Code municipal, *la vente faite sous l'autorité du présent titre peut être résiliée et annulée du consentement des municipalités intéressées, du propriétaire et de l'adjudicataire;*

ATTENDU QUE les coûts associés à la résiliation de la vente incluant les frais d'avocat sont estimés à 2 200 \$; qui seront partagés 50/50 entre la MRC de Kamouraska et la municipalité de Rivière-Ouelle;

ATTENDU QUE la transaction visant la résiliation et l'annulation d'une vente pour non-paiement de taxes et quittances mutuelles doit être signée pour être dûment légale;

22-07-07

IL EST PROPOSÉ par, monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière, à signer l'entente précitée ainsi qu'à prendre toute action requise pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

10. Compensation extraordinaire

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent le travail additionnel de certains employés particulièrement impliqués à la préparation des Fêtes du 350^e;

22-07-08

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière de payer une compensation extraordinaire totale de 4 000 \$ aux employés concernés.

ADOPTÉ

11. Embauche d'une horticultrice

ATTENDU QU'il est nécessaire de voir à l'embauche d'une employée pour l'entretien du jardin communautaire, des parcs et espaces verts de la Municipalité afin d'apporter un support aux membres du comité jardin et aux membres du comité d'embellissement ainsi qu'à la logistique des fêtes du 350^e;

ATTENDU QUE c'est un emploi saisonnier et que le travail à combler est du 4 juillet au 24 septembre environ dépendant des besoins ;

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Bertrand a manifesté l'intérêt auprès de la Municipalité pour ce travail et qu'elle a les compétences et les capacités physiques pour un tel travail ;

22-07-09

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil embauche madame Bertrand à raison de 35 heures/semaine du 4 juillet au 24 septembre 2022 environ dépendant des besoins, aux conditions salariales annexées aux présentes.

ADOPTÉ

12. Offre de services de pelle pour les travaux de prolongement d'aqueduc

Monsieur Gilles Martin, conseiller, déclare son intérêt et se retire de la prise de décision de cette résolution.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 5 juillet 2022**

ATTENDU QUE les travaux de prolongement d'aqueduc sur les chemins du Sud-de-la-Rivière, du Haut-de-la-Rivière et du Fronteau sont prévus à compter de septembre 2022 pour une période d'environ 8 semaines ;

ATTENDU QUE ces travaux requièrent la présence d'une pelle mécanique avec un opérateur pour la période des travaux ;

ATTENDU QUE Transport en vrac St-Denis nous a fait une offre de service à 190\$ de l'heure pour une pelle Hitachi 210 LC, en mentionnant que ce tarif serait ajusté à la hausse ou à la baisse du même pourcentage que les taux du ministère des Transports applicables à un tel équipement dans la mesure où ceux-ci seraient modifiés ;

ATTENDU QUE le Conseil est en accord avec cette offre de service de gré à gré ;

22-07-10

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la proposition de Transport en Vrac St-Denis pour un nombre d'heures estimées de 360 heures et un montant estimé de 68 400 \$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux dépenses et aux paiements à partir du règlement d'emprunt.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents et à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

13. Achat de tables et chaises pour la salle du Tricentenaire

ATTENDU QUE les 40 tables à la salle du Tricentenaire ainsi que 100 chaises doivent être remplacées ;

ATTENDU QUE 3 chariots de rangement sont également nécessaires ;

ATTENDU QUE BMR nous a offert la meilleure soumission pour un montant de 4 344\$ plus taxes pour les tables et les chariots ;

ATTENDU QUE Burocitation nous a offert une soumission concurrentielle pour les chaises, identiques au lot de chaises remplacées il y a quelques années, soit pour un montant de 4 032\$ plus taxes ;

22-07-11

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise l'achat de table, de chaises et de chariots pour la somme totale de 8 376\$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise les dépenses et les paiements.

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 5 juillet 2022**

14. Approbation des comptes

ATTENDU QUE les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

ATTENDU QUE la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 30 juin 2022, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant: 92 516.46\$;

ATTENDU QUE les incompressibles payés durant le mois de juin 2022, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 184 186.67\$;

22-07-12

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 30 juin 2022 pour la Municipalité.

Cette liste sera déposée comme pièce dans le Registre des documents déposés.

ADOPTÉ

15. Correspondance

16. Don à l'association du cancer de l'Est-du-Québec (pavillon Omer Brazeau)

ATTENDU QUE l'Association du Cancer de l'Est-du-Québec (Pavillon Omer Brazeau)

ATTENDU QUE la pérennité de leurs services requiert des contributions financières de toutes parts;

22-07-13

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de participer financièrement pour la somme de cinq cents dollars (100 \$) et ce, pour l'année financière en cours (2022).

ADOPTÉ

17. Période de questions

18. Dates des prochaines rencontres

ATTENDU QUE la prochaine séance de travail du conseil est planifiée juste avant la réalisation des fêtes du 350^e et que la rencontre de Conseil a lieu dans la semaine des fêtes ;

ATTENDU QUE les fêtes occasionnent un surplus de travail et qu'il sera impossible de réaliser les rencontres prévues au calendrier des séances de Conseil ;

22-07-14

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil remet la séance de travail au 4 août à 19h et la séance de Conseil ordinaire le 9 août à 20h.

ADOPTÉ

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
Rivière-Ouelle tenue le 5 juillet 2022**

19. Fermeture de la séance

22-07-15 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20 h 39.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard Maire	Chantale Caron Directrice générale et greffière-trésorière
-------------------------------	---